

Atlas Contrôle  
Chaussée De La Hulpe 181 box 1  
1170 Brussels

## RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

**Numéro de rapport:**

38.841

**Date du contrôle:**

21/02/2024

**Lieu du contrôle:**

Rue Joseph Gos 33 1420 Braine l'Alleud  
Belgique

**Testeur d'installation:****Agent-visiteur:**

Charles Matot

**Type de contrôle:**

Visite périodique (Livre 1 6.5)

**Date d'émission:**

V1 21/02/2024 16:56:11

**Prochaine visite avant le:**

21/02/2025

### Donneur d'ordre

**Nom**

Madame Ronsmans Eveline

**Adresse**

Rue Joseph Gos 33, 1420 Braine l'Alleud, Belgique

**Email**

evelineronsmans22@gmail.com

### Base(s) règlementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

### Données générales

**Adresse de l'installation**

Rue Joseph Gos 33 1420 Braine l'Alleud Belgique

**Type de locaux**

Maison

**Propriétaire, gestionnaire ou exploitant**

Madame Ronsmans Eveline

**Adresse du propriétaire**

Rue Joseph Gos 33 1420 Braine l'Alleud Belgique

**Installateur**

### Données du raccordement

**GRD**

Ores

**Numéro de compteur**

37339575 Exclu nuit: 4150796

**Code EAN****Liaison compteur-tableau**

XVB 4X10

**Tension de service**

3 x 230 V

**Protection générale**

30A 3P

Atlas Contrôle  
Chaussée De La Hulpe 181 box 1  
1170 Brussels

## Contrôles

Schémas/plans	Liaisons équipotentielles	Fondations	Installation électrique
NOK	NOK	avant 81	après 81
Description de l'installation	1 diff 30mA 40A 4P 2 minijump 6A 1P 3 minijump 15A 1P 4 minijump 16A 1P 11 minijump 20A 1P 2 minijump ?A 1P		
Nombre de tableaux	1		
Différentiel de tête	Autre (voir description de l'installation)		
Test BP du DDR	NOK		
$\Delta I_n$	NOK		
Contrôle de l'état	NOK		
Matériel fixe	NOK		
Protection contre les contacts directs	NOK		
Protection contre les contacts indirects	NOK		
Protection contre les surintensités	NOK		
Prise de terre	Piquet		
Résistance de terre ( $\Omega$ )	60		
Isolement ( $M\Omega$ )	>0,5		

## Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)

## Conclusions

### CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 5/03/2023 :C-2023/41114) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur



Atlas Controle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels



Tableau 1



Tableau 2

## Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms	L1: 4.2.4.3.
Réaliser les liaisons équipotentielle principales et leurs connexions.	L1: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.; L3: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.
Prévoir un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation.	L1: 4.2.4.3.
Prévoir un interrupteur différentiel général d'une intensité nominale (In) de 40A minimum et de sensibilité de 300 mA maximum.	L1: 4.2.4.3.; 5.3.5.1.
Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour la (les) salle(s) de bain.	L1: 4.2.4.3.
Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés.	L1: 4.2.4.3.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
Renseigner sur les schémas unifilaires et de position, les coordonnées de l'électricien, du propriétaire ainsi que l'adresse de l'installation.	L1: 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.	
Remplacer le tableau, le degré de protection contre le contact direct n'est pas suffisant.	L1: 5.3.5.1.
Protéger correctement les pièces nues sous tension et accessibles.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4
Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.
Equiper les bases de coupe-circuit à fusibles ou disjoncteurs d'éléments de calibre.	L1: 5.3.5.5.; L3: 5.3.5.5.
Remplacer le(s) fusible(s) shunté(s).	L1: 9.5.; L3: 9.5.
Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.
Prise(s) : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation.	L1: 5.3.5.2.
Raccorder le récepteur avec enveloppe conductrice ne comportant qu'une isolation principale (classe I) au réseau de terre par un conducteur PE.	L1: 2.4.3.; 5.4.3.6.; L3: 2.4.3.; 5.4.3.6.

Atlas Contrôle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Libellé	Paragraphe
Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées.	L1: 5.2.2.; 5.2.9.5.
Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	
Les interrupteurs et socles de prises à encastrer dans les parois, doivent être logés dans des boîtes appropriées.	L1: 5.3.5.2.; 5.3.5.4.; L3: 5.3.5.2.; 5.3.5.4.
Adapter le degré de protection (IP) du matériel électrique placé dans la/les salle(s) de bains au volume dans lequel il est installé.	L1: 5.1.4.; 7.1.3.
Bloc multiple prise a pose fixe	
Refixer les prises	
Il faut revoir l'introduction des canalisations dans les tableaux/boites de dérivation	
Le volume de la salle de bain n'est pas respecté.	

- Les prises de courants doivent être munies de sécurité enfants
- Les différentiels de type AC sont à remplacer
- Les fusibles/minijumps sans les marquages 3000 (pouvoir de coupure) sont à remplacer
- Les globes de protection des appareils d'éclairage sont à replacer
- Les appareils d'éclairage sont à refixer

### Liste des remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.	RDE10
Les appareils de classe I (p.ex. lave-linge, sèche-linge, ...) ne sont pas tous installés au moment du contrôle.	RDE11
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15

Libellé	Photo
Annexe	

Atlas Controle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Libellé	Photo
Annexe	
Annexe	
Annexe	

Atlas Contrôle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Libellé	Photo
Annexe	
Annexe	
Annexe	